

Info-parents

Mardi 6 octobre 2020

Bonjour chers parents,

À la suite de la conférence de presse du lundi 5 octobre, voici un résumé des dernières informations qui nous concernent, en lien avec la COVID-19 :

- Les mesures qui suivent s'appliquent officiellement **du jeudi 8 octobre au mercredi 28 octobre**. Elles seront révisées par la suite, selon l'évolution de la situation.
- Les **activités parascolaires** sont interrompues. Dans le cas de notre **concentration Volleyball du Bleu et Or**, une vérification est en cours, afin de nous assurer qu'il est possible de la maintenir, dans le respect des règles sanitaires. Un communiqué sera transmis à nos joueurs et leurs parents, au cours des prochaines heures. Entre temps, la pratique du mercredi 7 octobre est maintenue.
- Les **sorties scolaires** sont sur la glace. Seules les sorties à proximité de l'école et qui ne mélangent pas les bulles-classes pourront avoir lieu, à moins d'un avis contraire de notre centre de services scolaire.
- Il ne sera pas possible de recevoir des **personnes-ressources du milieu culturel**. Les seules personnes qui pourront être reçues dans notre école sont nos partenaires socioéducatifs (parents d'élèves, conseillers pédagogiques, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc.) Ces personnes doivent au préalable obtenir un rendez-vous et respecter les mesures sanitaires en place.
- **Les rencontres à distance** (rendez-vous téléphoniques, visioconférences...) sont encouragées.
- **Lorsque le respect de la bulle-classe stable n'est pas possible** (par exemple, dans certains groupes du service de garde et dans les sous-groupes d'orthopédagogie), les enfants de groupes différents devront être distancés de deux mètres. Dans le même ordre d'idées, les rangs d'élèves qui se prennent sur la cour d'école devront être distancés de deux mètres.
- **Dans le transport scolaire**, on préconise un élève par banc et on s'assure que les élèves ont une place assignée.
- **Chez le personnel**, le port du masque de procédure est obligatoire dans tous les lieux communs, y compris sur la cour d'école et au salon du personnel. Le travail à distance est encouragé lorsque les membres du personnel ne sont pas en présence des élèves.
- **Pour nos élèves**, le port du couvre-visage se fait de la même manière qu'il se faisait auparavant. Il est recommandé pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année et il est obligatoire pour les élèves de la 5^e et 6^e année, pendant les déplacements.
- **Advenant le passage à un enseignement à distance**, pour un groupe ou pour plusieurs groupes, nous devons nous assurer d'une poursuite de la scolarisation des enfants, dans le respect des seuils minimaux prescrits par le Ministère de l'éducation.

Merci de rester attentifs. Comme vous pouvez le constater, les mesures en place peuvent changer rapidement et doivent être appliquées tout aussi rapidement.

Bonne journée à tous !



Martin Auger,
Directeur